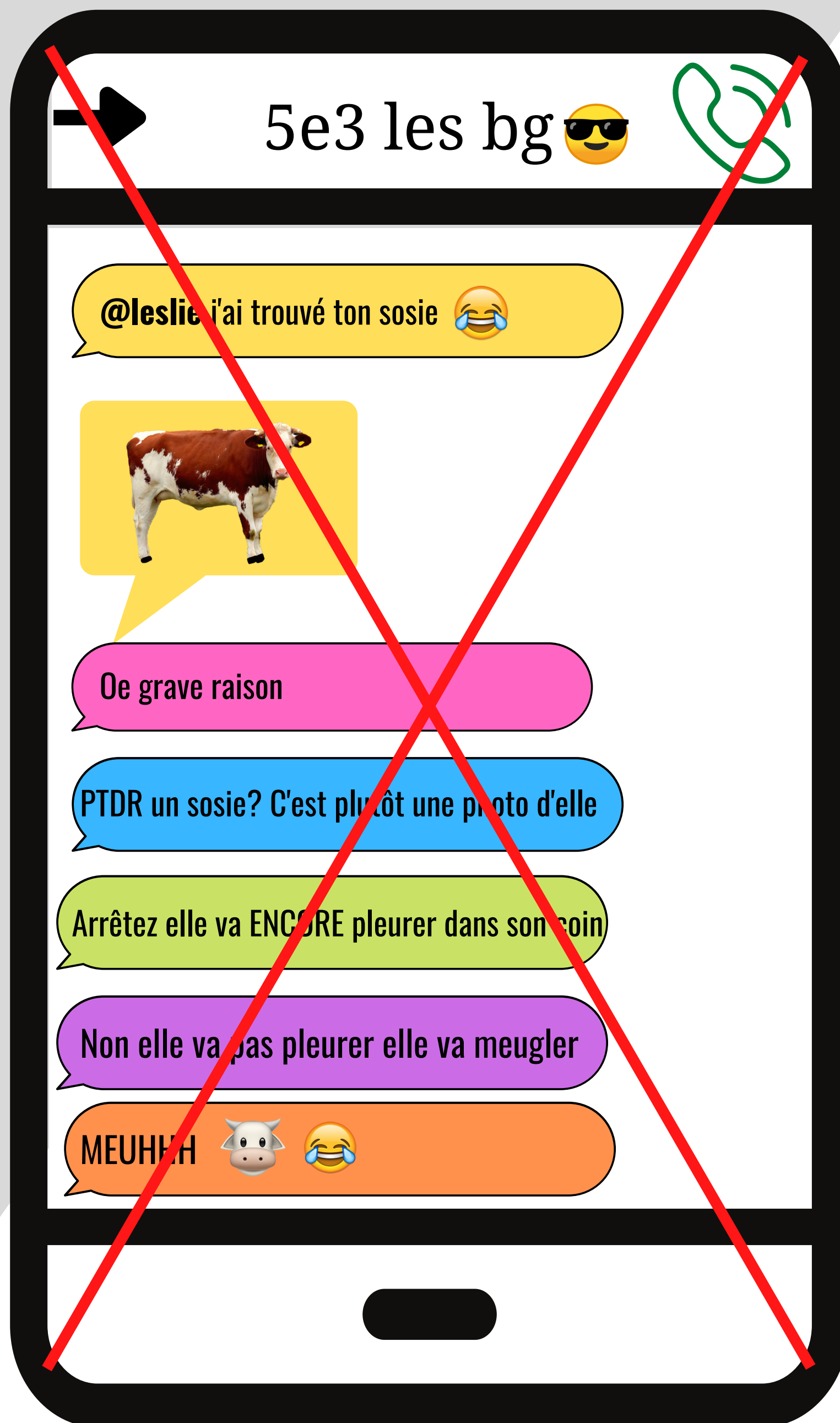


À L'ÉCOLE COMME SUR LES RÉSEAUX

FAIS ATTENTION À TES MOTS



Le
harcèlement
est puni
par la loi.

Ne pas le
dénoncer,
c'est
participer.

NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS, APPELEZ LE :

Numéro d'appel national
→ 3020

pour signaler une
situation de harcèlement
Service et appel gratuits

Numéro d'appel national
→ 3018

pour signaler une situation
de cyberharcèlement
Service et appel gratuits

pHARe

Programme de lutte contre
le harcèlement à l'école